Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260326-DELIB_18_26-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE TRAMAIN**

***Séance du 26 MARS 2026***

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

**Présents :** DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, RABARDEL Céline, JEHAN Roland, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

**Secrétaire de séance** : AMELOT Guy

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Date de la convocation : 21/03/2026

**2026-18 : Compétences des adjoints et délégation**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,
- Vu l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,
- Vu l'élection des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, de déléguer une partie des fonctions du Maire aux Adjoints,
Monsieur Le Maire propose de garder les délégations Ressources Humaines, affaires courantes, achats et prestations
M le Maire propose de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux adjoints comme suit :

**1er adjoint** : **ESNAULT Patrick** en charge de :

Suppléant L.T.M., services techniques, travaux, réseaux et voirie

**2ème adjoint** : **HESRY Catherine** en charge des :
Associations, animation de la vie locale, Affaires scolaires

**3ème adjoint** : **BARON Sylvain** en charge des :
Finances, Urbanisme, gestion des bâtiments communaux

**4ème adjoint** : **PIAN Laure** en charge :
Communication et bulletin communal

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les compétences des adjoints et leurs délégations comme présentés ci-dessus
  Pour 15 Contre / Abstention /

Le secrétaire
AMELOT Guy

PEC
Le Maire
DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)